

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr
www.foretslacsterresenchampagne.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23/03/2015

Le 23 mars 2015 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle des fêtes de Bouy Luxembourg.

Etaient présents :

ASSENCIERES : MM. PINET- THIENOT

AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER- Mme GRADOS

BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY-Mme ROBERT

BRENONNES : M. PREVOST, Mme FINELLO

CHARMONT SOUS BARBUISE : MME BATTELIER – M.NIVOIX

DOSCHES: - - Mme MORENO-Mme PERROT

GERAUDOT: M. BERNARD- M. MAILLY

LONGSOLS: - M.WAGNON- M.VOINCHET

LUYERES: M.CARRE - MME CARETTE

MESNIL-SELLIERES: - M.SECLIER

ONJON: M. CANOT- M.PARIGAUX

PINEY: M. DENORMANDIE – M.RAPINAT- Mme WIECZORECK

POUGY: M. PONCELET- M.MARTIN

ROUILLY-SACEY: M. DYON – M. MALATRAS

VAL D'AUZON : M JAILLIARD – M.HOLLEBECQ

Etait absent : M. MARY

Monsieur Edouard Thiénot est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jacquinet remercie Monsieur Debouy et son conseil municipal pour son accueil.

Le Président ouvre la séance.

RAPPORT n°1	Approbation du procès-verbal du dernier CC
--------------------	--

Il est présenté aux membres présents le compte rendu du conseil communautaire du 24/02/2015

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

RAPPORT N° 2	Compte rendu de la commission scolaire
---------------------	---

Rythmes scolaires :

Les PEDT (projet éducatif de développement territorial) sont obligatoires pour toutes les écoles pour la rentrée 2015. Les soldes du fonds d'amorçage arrivent en début d'année et il n'y a pas eu d'erreur de l'Éducation Nationale sur le coût par enfant. Le solde vient d'arriver en commune. Le trésorier a donné des consignes comptables pour son transfert vers la cdc.

Conseil d'école :

Les conseils d'école de janvier se sont bien passés. L'école de Luyères ouvre définitivement son école aux enfants de moins de 3 ans

Budget sorties

Budget des sorties scolaires (20€ par enfant) : Monsieur Thiénot s'étonne de voir que des enfants ont droit au golf **et** à la piscine, ce qui génère une disparité sur le territoire. Il précise qu'il n'est pas contre ces projets, il ne s'agit pas de les interdire mais veiller à ce que ce soit plus équitable sur tout le territoire. Le Président précise que les activités golf et voile existaient du temps du SIVOS et souhaite qu'elles soient maintenues du fait de la proximité des installations. M. Thiénot précise qu'il souhaite que le budget alloué soit respecté hors il ne comprend pas les deux activités en même temps chaque année. Le golf peut remplacer la piscine une année sur deux par exemple.

La participation de la CDC pour l'année 2015 s'élève à 17 843.96€. Le budget « sorties sportives » à 6 672.50 € (mais toutes les écoles n'ont pas répondu)

Budget fournitures scolaires : L'attribution des 30€ par enfant est suffisante. Il est suggéré que certaines dépenses, notamment les cartouches pour imprimantes couleur soient intégrées dans ce budget afin d'en limiter l'utilisation. Monsieur Jailliard propose d'étudier la possibilité de passer par la location d'imprimantes couleur pour les écoles.

Un appel d'offres sur les fournitures scolaires se fera en 2015.

Travaux : Rappel de l'avancement des travaux du pôle scolaire des 4 villages : l'ouverture ne se fera qu'à la Toussaint ou après Noël. Le car du midi ne passera plus dès que le pôle sera ouvert.

Le maire de Charmont ne souhaite pas la création de la classe supplémentaire étant donné la prévision d'une baisse d'effectif.

Un état des lieux du parc informatique (ordinateurs et photocopieurs) est demandé. Un avis favorable a été donné par la commission car cela permettrait de pouvoir négocier le prix des licences notamment

Aires de jeux : Les aires de jeux des écoles maternelles de Brevonnes et d'Onjon sont en cours d'installation.

RAPPORT n°3	Compte rendu de la commission « petite enfance »
--------------------	---

Par le Vice-Président : Monsieur Christian Denormandie

RAPPORT n°4	Compte rendu de la commission « enfance et Ados »
--------------------	--

Par le Vice-Président : Monsieur Christian Denormandie

RAPPORT n°5	Subventions aux associations
--------------------	-------------------------------------

- Association sportive du canton de Piney : 1 800.00€
- Hissez Haut : 200.00€
- Association « les interactifs des écoles de Charmont : 100.00€
- Association « Pour nos p'tits loups » de Piney : 100.00€
- MJC de Charmont pour les Ados : 1600€
- ADMR de la vallée de la BARBUISE : 1 100,00 €

Rappel : une dotation de 20€ par enfant est accordée aux écoles pour les sorties scolaires sur l'année civile et est versée aux coopératives scolaires sur présentation des dépenses effectives.

La médiathèque de Charmont nous sollicite pour une subvention de 450.00€. Il est rappelé que la cdc emploie une personne à temps plein au sein de la médiathèque. Elle assure le lien avec les écoles et le centre de loisirs.

Le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à la demande de subvention de la médiathèque. Les autres médiathèques ou points lectures présents sur le territoire ne bénéficient pas d'aides intercommunales et contribuent également aux activités des enfants pendant et en dehors de l'école.

Concernant l'attribution de subventions aux associations de parents d'élèves, le conseil décide que la communauté de communes attribuera en lieu et place des communes, les subventions qu'elles auraient versées en 2015 à leurs associations.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

Rapport n° 6	INVESTISSEMENTS 2015
---------------------	-----------------------------

POLE SCOLAIRE « 4 VILLAGES » :

1/ Avenant Aube Froid

Après la visite de 2 pôles scolaires, nous proposons l'ajout d'une fontaine à eau pour la cantine scolaire.

Aussi, il convient d'établir :

- un avenant n°1 au marché de l'entreprise AUBE FROID (**lot n°10**) pour un montant de 1 152.44 € HT

Montant initial	N° avenant	% avenant antérieur	Montant du nouvel avenant	% du nouvel avenant	Total %	Nouveau montant du marché
171 729.25 € HT 206 075.10 € TTC	2	4.1%	1 152.44 € HT 1 382.93 € TTC	0.67%	4.77%	179 916.69€ HT 215 900.03€ TTC

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

2/Désignation entreprise lot N° 8 « Plâtrerie Isolation »

Suite à la liquidation de l'entreprise LAURENTINE il a été procédé à un nouvel appel d'offres. La date limite de dépôt des offres était le 12 mars à 17h00. Une copie des plis au maître d'œuvre a été remise le lundi 16 mars matin afin de ne pas perdre de temps.

Il vous est proposé de retenir l'entreprise Champagne Menuiserie pour un montant de 101 219.00€ (100 € de moins que l'offre initialement retenue)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30		1

INVESTISSEMENTS 2015

	articles	21571	2188	205	2183	2135	2181	2128	2313	2184
OP11	MATERIEL SERVICE TECHNIQUE									
	TONDEUSE	21 000,00								
	AUTRES IMMO		10 000,00							
	MATERIEL DE BUREAU									
OP19	LOGICIEL AIGA			13 000,00						
OP13	TABLETTES				2 000,00					
	PROVISION				3 000,00					
	PHOTOCOPIEURS 1500*2				3 000,00					
OP18	GROS TRAVAUX SUR BATIMENTS									
	GENDARMERIE CHAUDIERE ET BALLONS					26 000,00				
	CRECHE SOL					9 000,00				
	GOUTTIERES MAT PINEY					2 600,00				
	PLACARDS CHARMONT						3 000,00			
	PORTAIL ECOLE CHARMONT							1 300,00		
	FENETRES MATERNELLE BREVONNES (VOIR PROGRAMME LEADER)					20 000,00				
	MUR SOUTÈNEMENT POUGY/2							1 750,00		
	FENETRES ECOLE LUYERES					6 700,00				
	GOUTTIERES ONJON					1 750,00				
OP26	CANTINE MATERNELLE PINEY									
	CONSTRUCTION								113 000,00	
	AMENAGEMENT CUISINE						8 000,00			
	MOBILIER CANTINE									10 000,00
OP21	INVESTISSEMENT MATERIEL									
	AIRES DE JEUX BREV ET ONJ						19 200,00			
	AIRES DE JEUX CHARMONT						20 000,00			
	AUTRES AIRES DE JEUX						0,00			
	DIVERS: ECOLES ET CENTRES						800,00			
OP25	POLE SCOLAIRE									
	CONSTRUCTION								1 100 000,00	
	MOBILIER CUISINE									10 000,00
	MOBILIER ECOLE									30 000,00
OP27	CLASSE ELEM CHARMONT								170 000,00	
OP28	CRECHE CHARMONT								440 000,00	
OP29	AMENAGEMENT LOCAL TECHNIQUE									
	CLOTURE							15 000,00		
		2 043 800,00	21 000,00	10 000,00	13 000,00	8 000,00	66 050,00	51 000,00	1 750,00	1 823 000,00
	VOTE	1 381 800,00	21 000,00	10 000,00	13 000,00	8 000,00	36 800,00	28 000,00	2 000,00	1 213 000,00

Ce point est revu lors de l'étude du budget

Modification du montant de l'achat de la tondeuse (mais soultte moins importante). Suppression des autres aires de jeux, et modification du montant du mur de soutènement de Pougy, la commune en prenant la moitié de la charge.

RAPPORT n°7 Taxes d'enlèvement des ordures ménagères

RAPPEL 2014

Zone A (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED) : **12.32%**

Zone C (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et du Grand Troyes) : **12.93 %**

Zone D (ramassage par point d'arrêt et accès aux déchetteries du SIED): **11.09%**

Zone E :(ramassage par point d'arrêt hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et du Grand Troyes (Luyères) : **11.65%**

Monsieur Dyon confirme que le 1^{er} Avril, le comité devrait valider le maintien des contributions de 2014.

RAPPORT n°8 FISCALITE 2015 : vote des taux

TAXES	BASES 2014	TAUX 2014	PRODUIT	BASES 2015	TAUX 2015	PRODUIT
TH	6 009 000,00	9,14	549 223,00	6 047 000,00	9,14	552 695,80
TFB	4 418 000,00	6,98	308 376,00	4 463 000,00	6,98	311 517,40
FNB	1 563 000,00	8,46	132 230,00	1 577 000,00	8,46	133 414,20
CFE	1 475 000,00	6,58	99 055,00	1 487 000,00	6,58	97 844,60

			1 088 884,00		1 095 472,00
--	--	--	---------------------	--	---------------------

TAXES	BASES 2015	TAUX 2015	PRODUIT	2%	PRODUIT 2%
TH	6 047 000,00	9,14	552 695,80	9,32%	563 749,72
TFB	4 463 000,00	6,98	311 517,40	7,12%	317 747,75
FNB	1 577 000,00	8,46	133 414,20	8,63%	136 082,48
CFE	1 487 000,00	6,58	97 844,60	6,71%	99 801,49
			1 095 472,00		1 117 381,44
					+21 909,44

Après discussions, le conseil est favorable à une augmentation des taux des taxes limitée à 2%

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

RAPPORT n°9	PERSONNEL
--------------------	------------------

1/ OUVERTURE DE POSTE

Adjoint animation 2^{ème} classe : Actuellement un poste d'adjoint d'animation en CUI sur le secteur d'Onjon arrive à échéance. Ce poste est de 30h00 ; La maternelle d'Onjon ayant un doublement de classe cette année, il est justifié de mettre une ATSEM en complément l'après-midi sur la deuxième classe. La personne en CUI actuellement, travaille à l'accueil d'Onjon à la cantine et pendant les vacances sur le site de Rouilly-Sacey. Elle pourrait occuper ce poste d'ATSEM en complément de son temps actuel. Je vous propose donc d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à 35h00 en CDD art 3-3 5°.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

2/IHTS : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

I/Définition : Sont considérées comme des heures supplémentaires, les heures effectuées **à la demande de l'autorité territoriale**, dès lors qu'il y a dépassement de la durée réglementaire de travail

II/ BENEFICIAIRES Les IHTS peuvent être versées, dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, aux fonctionnaires :

- de catégorie C
- de catégorie B.

L'organe délibérant de la collectivité fixe la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant un droit aux IHTS conformément à l'annexe du décret du 6 septembre 1991.

III/ TAUX Le versement de l'IHTS est subordonné à un contrôle automatisé des heures supplémentaires accomplies (art 2-2 du décret du 14 janvier 2002). Le calcul des indemnités horaires pour travaux supplémentaires s'effectue de la manière suivante :

- ♣ IHTS des 14 premières heures : (traitement brut annuel / 1820) x 1,25
- ♣ IHTS des 11 heures suivantes : (traitement brut annuel / 1820) x 1,27

Les collectivités doivent pouvoir justifier de la réalité des heures supplémentaires rémunérées auprès du comptable.

IV/ CUMUL Nombre d'heures supplémentaires autorisées :

Pour les agents travaillant à temps plein, le nombre d'heures supplémentaires (semaine, nuit, dimanche ou jour férié) ne peut excéder 25 heures mensuelles (art 6 du décret du 14 janvier 2002).

Cela peut être mis en place pour les services suivants Administratif, Animation et Technique

Proposition : uniquement le service administratif

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

3/Service technique :

Monsieur Mangin est toujours en arrêt maladie, il est remplacé durant son absence par Monsieur Pascal Packo depuis le 16/03/2015

4/ Tarification horaire des agents communaux de Charmont sous Barbuise

Le conseil municipal a pris une délibération fixant à **35 € le tarif horaire** des agents communaux lorsque ceux-ci travailleront pour le compte des compétences intercommunales. Le président ne souhaite pas faire intervenir les agents de Charmont sur les écoles pour tous types de travaux à ce tarif-là ;

RAPPORT n°10	BUDGETS 2015 : GENERAL, SPANC, ZAE
---------------------	---

Budget SPANC : équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 15 240 € et à 515 € en investissement
Budget ZAE : équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 31 541 €

Budget général : Equilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 3 118 191€
 Equilibré en dépenses et recettes Investissements à 2 328 639€

Le budget général est donc proposé avec une augmentation de la fiscalité de 2%. La dotation de fonctionnement n'étant pas connue au moment du vote, il a été budgété 120 000.00€ (contre 195 000.00€ l'année passée).
Les investissements ont été revus à la baisse en reportant le projet de la crèche de Charmont ainsi que de l'école de Charmont et divers travaux (fenêtres maternelle de Piney et Onjon.....)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
31		

Rapport n°11	QUESTIONS DIVERSES
---------------------	---------------------------

Programme LEADER

1/ Comité de pilotage : Il nous a été demandé de désigner un membre de la communauté de communes pour faire partie du comité de pilotage en plus du président (suppléant : Monsieur Malatras).

Il est proposé de désigner M. Christian DENORMANDIE, vice-président comme titulaire et M. Jean Louis PINET en suppléant.

Réunion du comité de pilotage le 23/03/2015 à 14h00 salle de réunion de Piney

2/ Afin de bien définir nos besoins, le Président propose de réunir le conseil communautaire **le 16/04/2015 à Piney (heure à préciser)** dans le cadre du programme Leader (état des lieux du territoire, des objectifs, ...) avec la participation de M. Meissa DIALLO

Fin de réunion 22h30